

Communiqué de presse

CONCURRENCE

Rachat de SFR : l'Arcep prend acte de la signature d'un protocole d'accord par Bouygues Telecom, le groupe Iliad et Orange

Paris, le 8 juin 2026

L'Arcep a été informée, samedi 6 juin par Bouygues Telecom, Iliad (Free) et Orange, de la signature d'un protocole d'accord avec Altice France pour lui racheter sa filiale SFR, pour un montant total de 20,35 milliards d'euros. L'Autorité, en charge de la régulation des télécoms, prend acte de cette nouvelle étape vers une possible consolidation du marché, dans l'Hexagone, à trois opérateurs.

En premier lieu, l'Autorité de la concurrence ou la Commission européenne seront en charge d'examiner le projet de fusion et de l'autoriser ou non. Dans un cas comme dans l'autre, l'Arcep pourra être saisie par l'une de ces autorités et sera alors amenée à rendre un avis sur le projet de fusion.

L'Arcep devra également autoriser les cessions d'autorisations d'utilisation de fréquences (AUF) entre opérateurs mobiles éventuellement prévues par l'accord.

Comme rappelé dans son ambition 2030, l'Arcep œuvre à garantir des infrastructures numériques partout, pour tous et pour longtemps. L'Autorité est donc attachée à un marché qui fonctionne au bénéfice des utilisateurs : couverture numérique du territoire, prix compétitifs, qualité de service et développement de services innovants font partie de ses objectifs stratégiques.

La présidente de l'Arcep, Laure de La Raudière, tient également à souligner :

« Pendant toute la période d'analyse de l'opération par les autorités de concurrence, et pendant la phase de transition, si l'opération est autorisée, l'Arcep sera particulièrement attentive au respect des obligations rattachées aux réseaux de SFR, qui demeurent bien évidemment en vigueur : continuité de service, couverture du territoire, qualité de service doivent être maintenues au profit de l'expérience des utilisateurs. »

A propos de l'Arcep

L'Arcep est l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse. Arbitre expert et neutre, au statut d'autorité administrative indépendante, elle est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles, postaux et de distribution de la presse en France.

Contact presse

Victor Schmitt

victor.schmitt@arcep.fr

Tél. : 01 40 47 71 84

Suivez l'ARCEP

 www.arcep.fr

 LinkedIn /  Bluesky /  Mastodon

 Instagram

Abonnez-vous

Flux RSS

Lettre électronique

Listes de diffusion